

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et étranger dans l'Ordre  
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
  - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
  - VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet/et 1968-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
  - VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement et le Décret N°71-149/CP du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
  - VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
  - VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

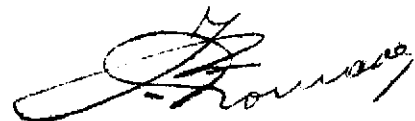
DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et élevé, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, à la Dignité de GRAND OFFICIER pour prendre rang du 7 SEPTEMBRE 1972 :

Mr BILLECOCQ Pierre  
Secrétaire d'Etat Français  
aux Affaires Etrangères, Chargé de la Coopération

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 6 Septembre 1972



Justin AHOMADEGBE TOMETIN

Par le Président du Conseil Présidentiel  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS : PCP 6 JORD 1  
DEP 1 CS 6 DCCT 1 SGG 4 MJL 2 DN 1  
DGAJL 2 IAA 1 MCP 4 GDE CHAN. 15  
DIR.ST. 1 INTERESSE 1 MINISTERES 11